



31^{ème} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE

Coupe de France des Rallyes coefficient 4

25 et 26 septembre 2020

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

ORGANISATION

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE HAUTE PROVENCE

Maison de l'Automobile – Boulevard Pasteur

04100 MANOSQUE

Tél. : 04 92 72 05 32

Internet : www.asahp.net

e-mail : asahp@orange.fr



31^{ème} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE

25 et 26 septembre 2020

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA,
le règlement de la Coupe de France 2021 des rallyes.

LISTE DES ADRESSES

**ORGANISATEUR
ET SECRETARIAT DU RALLYE**

A.S.A. DE HAUTE PROVENCE
Maison de l'Automobile
Boulevard Pasteur - 04100 MANOSQUE
Tél. : 04.92.72.05.32
e-mail : asahp@orange.fr

ACCUEIL DES OFFICIELS

Vendredi 25 septembre 2020 de 17 h 00 à 22 h 00
Salle des Fêtes OSCO MANOSCO
Chemin du Moulin Neuf - 04100 MANOSQUE

**ACCUEIL DES PARTENAIRES
PRESSE, INVITES**

Vendredi 25 septembre 2020 de 17 h 00 à 22 h 00
Salle des Fêtes OSCO MANOSCO
Chemin du Moulin Neuf - 04100 MANOSQUE

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Vendredi 25 septembre 2020 de 18 h 30 à 23 h 00
Salle des Fêtes OSCO MANOSCO
Chemin du Moulin Neuf - 04100 MANOSQUE

VERIFICATIONS TECHNIQUES

Vendredi 25 septembre 2020 de 19 h 00 à 23 h 30
Parking de la Salle des Fêtes OSCO MANOSCO
Chemin du Moulin Neuf - 04100 MANOSQUE

PERMANENCE DU RALLYE

P.C. COURSE
Salle des Fêtes OSCO MANOSCO
Chemin du Moulin Neuf - 04100 MANOSQUE

PARC FERME

1^{ère} Section :
Parking du Prés Comboux
Impasse de la Bégude - 04100 MANOSQUE
2^{ème} et 3^{ème} Section :
Parking Lycée des Iscles
Avenue Régis RYCKBUCH - 04100 MANOSQUE

TABLEAU D'AFFICHAGE

Parking Lycée des Iscles
Avenue Régis RYCKBUCH - 04100 MANOSQUE

REMISE DES PRIX

A l'arrivée
Parking Lycée des Iscles
Avenue Régis RYCKBUCH - 04100 MANOSQUE



PROGRAMME - HORAIRES

Parution du Règlement	Lundi 20 juillet 2020
Ouverture des Engagements	Dès parution du règlement
Clôture des Engagements (Minuit Cachet de la Poste faisant foi)	Lundi 14 septembre 2020
Parution du Road Book (à retirer uniquement au secrétariat de l'A.S.A.)	Vendredi 18 septembre 2020
Vérifications administratives préliminaires	Samedi 19 septembre 2020 Dimanche 20 septembre 2020 de 8h00-17h00 les 2 jours
Date et heures des reconnaissances	Samedi 19 septembre 2020 Dimanche 20 septembre 2020 Vendredi 25 septembre 2020 de 9h00-18h00 les 3 jours
Vérifications des documents et des voitures	Vendredi 25 septembre 2020 de 18 h 30 à 23 h 00
Administratifs complémentaires : Salle des Fêtes OSCO MANOSCO - Chemin du Moulin Neuf - MANOSQUE	
Techniques : Parking Salle des Fêtes OSCO MANOSCO - Chemin du Moulin Neuf - MANOSQUE	de 19 h 00 à 23 h 30
Heure de mise en place du parc de départ Parking Pré Combaux - Impasse de la Bégude - MANOSQUE	Vendredi 25 septembre 2020 19 h 00
Publication de la liste des engagés Au siège de l'A.S.A.	Vendredi 18 septembre 2020
1^{ère} Réunion des Commissaires Sportifs Salle des Fêtes OSCO MANOSCO - Avenue du Moulin Neuf - MANOSQUE	Vendredi 25 septembre 2020 22 h 00
Publication des équipages admis au départ Gymnase des Iscles - Avenue Régis RYCKBUCH - MANOSQUE	Samedi 26 septembre 2020 7 h 00
Publication des heures et ordre de départ Gymnase des Iscles - Avenue Régis RYCKBUCH - MANOSQUE	Samedi 26 septembre 2020 7 h 00
Briefing des pilotes Par écrit remis lors des vérifications administratives	Vendredi 25 septembre 2020 de 18 h 30 à 23 h 00
Départ du Rallye Parking Pré Combaux - Impasse de la Bégude - MANOSQUE	Samedi 26 septembre 2020 8 h 30 (1 ^{er} VHC)
Publication des heures et ordre de départ de la 2^{ème} section Parking Lycée des Iscles - Avenue Régis RYCKBUCH - MANOSQUE	Samedi 26 septembre 2020 13 h 00
Départ de la 2^{ème} section Parking Lycée des Iscles - Avenue Régis RYCKBUCH - MANOSQUE	Samedi 26 septembre 2020 14 h 00 (1 ^{er} VHC)
Arrivée du Rallye Parking Lycée des Iscles - MANOSQUE	Samedi 26 septembre 2020 21 h 00 (1 ^{er} VHC)
Vérifications finales éventuelles Etablissement NORAUTO - Avenue de la Libération - MANOSQUE	
Publication des Résultats du Rallye Gymnase des Iscles - Avenue Régis RYCKBUCH - MANOSQUE	Samedi 26 septembre 2020 30' après l'arrivée du dernier concurrent (pour chaque catégorie)
Remise des Prix Parking Lycée des Iscles - Avenue Régis RYCKBUCH - MANOSQUE En cas d'intempéries : Salle des Fêtes OSCO MANOSCO - Chemin du Moulin Neuf - MANOSQUE	Samedi 26 septembre 2020 à l'arrivée



Article 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Haute Provence organise les 25 et 26 septembre 2020, le **31^{ème} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE**, en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Provence-Alpes-Côte d'Azur le **9 décembre 2019** sous le numéro **7** et par la FFSA sous le permis d'organisation, numéro **65** en date du **23 janvier 2020**.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Comité d'Organisation

Président :		- Patrice POCHON
Membres :	Intendance / Hébergement :	- Jean Paul POCHON
	Partenaires :	- Jean Paul POCHON / Cécile MARIE
	Commissaires :	- Thierry HAMONIC / Patrice POCHON
	Matériel :	- Olivier GUILLAUME / Laurent LEGENDRE
	Remise des Prix :	- Cindie POCHON
	Divers :	- Membres A.S.A de Haute Provence
Secrétariat du Rallye :		A.S.A. DE HAUTE PROVENCE Maison de l'Automobile - Boulevard Pasteur 04100 MANOSQUE Tél. : 04.92.72.05.32 - asahp@orange.fr
Permanence du Rallye :		A.S.A. DE HAUTE PROVENCE Maison de l'Automobile - Boulevard Pasteur 04100 MANOSQUE - Tél. : 04.92.72.05.32 du lundi 27 janvier 2020 au vendredi 20 mars 2020

Organisateur Technique

A.S.A. DE HAUTE PROVENCE
Maison de l'Automobile - Boulevard Pasteur
04100 MANOSQUE - Tél. : 04.92.72.05.32 - asahp@orange.fr
Représenté par **Monsieur Patrice POCHON**

1.1P. - OFFICIELS

Délégué Ligue du Sport Automobile PACA	:	- André GALLI	214985
Collège des Commissaires Sportifs :			
Président	:	- Max DECARPENTRIE	3433
Membre du collège des commissaires	:	- Christine DESSORIS-EYDOUX (secrtaire)	8178
		- Michèle TURQUAY	6843
Direction de Course :			
Directeur de Course	:	- Gérard GHIGO	1967
Directeurs de Course Adjoints	:	- Robert RICHARD	44762
en charge des ES au PC	:	- Patrick PELAT	1413
		- Jean Louis VATON	5493
en charge du BBR		- Serge DAO	23974
		- Sunny ZGAJNAR	
en charge du véhicule 00A		- Thierry HAMONIC	31600
en charge du véhicule 00B		- Patrick LATIL	3027
en charge du véhicule 000		- Jean Louis SORNIN	327
Directeurs de Course Adjoints délégués	:	- Delphine BONNABEL	132992
aux ES		- Jacky PINON	5330
Médecin Chef	:	- André MAILLOUX	152162



Commissaires Techniques	:	- Loys BORDERON	183288
		- Robert CORBET	6850
		- Bertrand FRANCOU (Responsable)	4010
		- Jean Pierre FORESTELLO	11620
		- Henri PINET	11855
		- Valérie ROUSTAND	122514
Chargés des Relations avec	:	- Marie Laure ALAIN	228679
les concurrents		- Régis DUFRESNE	2484
Juges de faits	:	- Isabelle FORESTELLO	138486
		- Etienne CHAPIN	8998
		- Jeannie CHAPIN	8999
Chargée des relations avec la Presse	:	- Françoise CONCONNI	53810
Nombre de postes de commissaires	:	Voir le plan de sécurité détaillé de l'épreuve	
Nombre de commissaires	:	Voir le plan de sécurité détaillé de l'épreuve	
Nombre d'ambulances	:	2 VSAV + 2 VSAV SR	
Classements	:	- Toprallye.com	
Système TRACKING	:	- VDS Racing	
Speaker	:	- Michel VIGNAL (PHOCEA PRODUCTION)	

1.2P. - ELIGIBILITE

Le « 31^{ème} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE » compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2021 coefficient 4
- Les Challenges de la Ligue du Sport Automobile Provence - Alpes - Côte d'Azur 2020, suivants : rallye asphalte "pilotes", rallye asphalte "copilotes", rallye asphalte "jeune espoir", rallye féminin

1.3P. - VERIFICATIONS

Les vérifications administratives préliminaires se dérouleront le samedi 19 et dimanche 20 septembre 2020 de 8h00 à 17h00 à la permanence du rallye.

Les équipages engagés recevront avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives complémentaires qui auront lieu le **vendredi 25 septembre 2020 de 18 h 30 à 23 h 00 - Salle des Fêtes OSCO MANOSCO - Chemin du Moulin Neuf - MANOSQUE.**

Les Vérifications techniques auront lieu le **vendredi 25 septembre 2020 de 19 h 00 à 23 h 30 sur le parking de la Salle des Fêtes OSCO MANOSCO - Chemin du Moulin Neuf - MANOSQUE.**

A l'issue des vérifications, la mise en parc fermé (Parking Prés Combaux à MANOSQUE) se fera **20 minutes** après le passage aux vérifications techniques.

Les vérifications finales auront lieu :

Etablissement NORAUTO - Avenue de la Libération - MANOSQUE

Taux horaire de la main d'œuvre : 60,00 € TTC.

Article 2P. ASSURANCES

(Conforme au règlement standard F.F.S.A.)

Article 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. - DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **31^{ème} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE** doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avant le **lundi 14 septembre 2020** minuit.

3.1.10P. Le nombre d'engagés est fixé à **120** voitures, toutefois celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à **170** voitures pour les trois Rallyes.

Aucun engagement par téléphone ne sera accepté.

Si la demande d'engagement est envoyée par télécopie ou par e-mail, l'original, accompagné de tous les documents, devra parvenir à l'organisateur au plus tard à la date de clôture des engagements.

NOTA : Dès que le nombre maximum d'engagés (120) sera atteint, les demandes reçues passé ce seuil seront en liste d'attente bien que réceptionnées dans les délais ainsi que celles reçues non accompagnées du montant des droits d'engagement et des documents réclamés au paragraphe 3.1.12.

3.1.11.1P. Les frais de participation sont ainsi fixés :

- avec la publicité facultative de l'organisateur : 550,00 €
- sans la publicité facultative de l'organisateur : 1 100,00 €
- aux équipages (100%) de l'A.S.A. de Haute Provence : 500,00 €
+ équipages insulaires.

50,00 euros du montant de l'engagement étant dévolue au système de géolocalisation qui sera obligatoire pour l'ensemble des concurrents

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée des documents suivants :

- photocopie des permis de conduire des membres de l'équipage,
- photocopie des licences 2020 des membres de l'équipage,
- photocopie la 1^{ère} page du passeport technique,
- chèque à libeller à l'ordre de l'ASA de Haute Provence.

Les droits d'engagements seront entièrement remboursés :

- aux concurrents dont l'engagement aurait été refusé,
- au cas où l'épreuve n'aurait pas lieu,

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- de 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye,
- de 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.2P. - EQUIPAGES

3.2.9P. Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales.

Une tolérance de 500 mètres, avant le CH et après le point Stop est accordée. Cette zone sera délimitée par les panneaux d'entrée et de sortie de zone casque.

3.3P. - ORDRE DE DEPART

3.3.1P. Le départ du 1^{er} concurrent aura lieu 20 minutes après le dernier concurrent du rallye V.H.C. et ce lors de la totalité du rallye. (Ordre : V.H.C. - Modernes - V.H.R.S.)

Pour la 1^{ère} section du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Pour les sections suivantes, le départ sera donné dans l'ordre du classement intermédiaire de fin de 1^{ère} section établi à l'issue de la dernière ES courue, avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires par le Collège des Commissaires Sportifs quand le cas est prévu.

3.3.2P. L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

- Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)
- Série 2 : Pilotes classés par la FIA (priorité B)
- Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)
- Série 4 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à une dizaine environ).
- Série 5 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes :
A8W, R5, R4 FIA, A7S, GT+, GT10, A7K, A8, R4, R3, N4, F214, A6K, R2, A7, N3, F213, GT9, A6, A5K, A5, R2J, R1, N2, F212, N2 Série, N1, F211.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

Article 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. - ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance définis par l'organisation.



4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.4P- GEO-LOCALISATION

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées, pendant le rallye d'un système de géo-localisation reconnu par la FFSA. Une caution de 200 € est demandée. En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, antennes, etc...) cette caution pourra être retenue en totalité ou partiellement par le prestataire agréé par la FFSA. La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye. Les instructions d'installation sont également disponibles sur les sites : www.ffsa.org et www.lerhp.com Le montage et le bon fonctionnement du système seront vérifiés par le distributeur agréé ou par un membre de l'organisation, lors des vérifications techniques ou durant le rallye. Chaque concurrent est responsable du bon fonctionnement de son système de géo-localisation pendant la durée du rallye. Tout constat de non fonctionnement entraînera les pénalités suivantes :

- 1ère infraction : avertissement et remise en conformité immédiate
- 2^{ème} infraction : 200 €
- 3^{ème} infraction : exclusion du rallye et demande de sanctions à la FFSA.

Article 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Article 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. - DESCRIPTION

Le 31^{ème} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE représente un parcours de 278,08 km. Il est divisé en 1 étapes et 3 sections. Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 104,40 km.

Les épreuves spéciales sont :

E.S. 1 - 3 - 5 : ALLEMAGNE-RIEZ	- 17,30 km	- 3 fois	51,90 km
E.S. 2 - 4 - 6 : ESPARRON	- 17,50 km	- 3 fois	52,50 km

L'itinéraire horaire fait l'objet de l'annexe du présent règlement.

L'intervalle entre chaque voiture sera d'une minute.

L'heure officielle du rallye sera celle de l'horloge parlante (tél. : 3699).

Le découpage de l'itinéraire, ainsi que les contrôles horaires, contrôles de passages, périodes de neutralisation, etc. seront repris dans le carnet de contrôle et le road book qui sera disponible à partir du samedi 19 septembre 2020 en raison des reconnaissances réglementées à l'article 6.2P.

6.2P. - RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissances est limité à **trois au maximum**.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu suivant les horaires suivants :

	E.S. 1-3-5	E.S. 2-4-6
Samedi 18 septembre 2020	9 h 00 à 18 h 00	9 h 00 à 18 h 00
Dimanche 19 septembre 2020	9 h 00 à 18 h 00	9 h 00 à 18 h 00
Vendredi 25 septembre 2020	9 h 00 à 18 h 00	9 h 00 à 18 h 00

Article 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2.P. - DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- | | |
|------------------------------|-------------------------|
| - Commissaires Chef de poste | Chasubles Orange barrée |
| - Commissaires de routes | Chasubles Orange |
| - Chronométrateurs | Chasubles Bleues |
| - Directeurs d'épreuves | Chasubles Rouges |
| - Médecin | Chasubles Blanches |



Article 8P. RECLAMATION - APPEL

(Conforme au règlement standard F.F.S.A.)

Article 9P. CLASSEMENTS

(Conforme au règlement standard F.F.S.A.)

Article 10P. PRIX-COUPES

PRIX EN ESPECES :

Tous les prix ne sont pas cumulables.

Le montant du prix le plus élevé sera retenu.

Les prix en espèces seront expédiés dans les 8 jours après la fin du rallye, à l'adresse figurant sur l'engagement.

Clé	Général	Classes					Féminin (1 ^{er} pilote)
		1 à 4	5 à 10	11 à 15	16 à 20	+ de 20	+ de 2
Partants							
1 ^{er}	1 000 €	550 €	550 €	550 €	550 €	550 €	300 €
2 ^{ème}	700 €		350 €	350 €	350 €	350 €	
3 ^{ème}	500 €		250 €	250 €	250 €		
4 ^{ème}	300 €		150 €	150 €			
5 ^{ème}	200 €		100 €				

COUPES ou TROPHEES :

L'ensemble des concurrents figurant au classement final du rallye sera récompensé.

La remise des prix du 31^{ème} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE se déroulera le samedi 26 septembre 2020 à l'arrivée du rallye : Parking Lycée des Iscles - Avenue Régis RYCKBUCH - MANOSQUE

